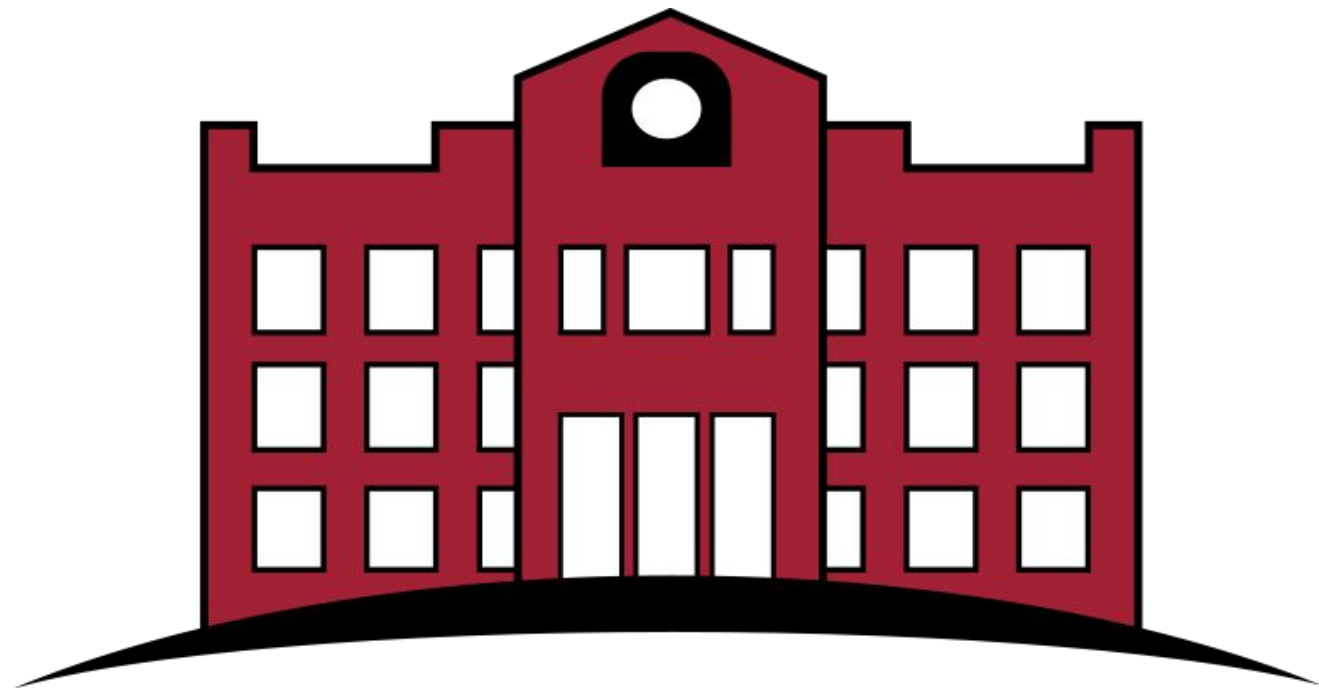


FEESP SECTEUR SCOLAIRE

*Propositions de
revendications*



**TECHNICIENNES
ET TECHNICIENS
EN INFORMATIQUE**



| SECTEUR

SCOLAIRE

CIBLE 3 : *AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL*

Congés spéciaux et responsabilités familiales

Permettre la prise de congé spéciaux de façon discontinue

Revoir le nombre de jours de congé pour responsabilités familiales

Ajout de congé pour affaires personnelles

Vacances

Enlever l'obligation de la prise de vacances lors de la cessation totale ou partielle des activités

Permettre les vacances en présence élèves

Augmenter le nombre de jours de vacances

CIBLE 3 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL (SUITE)

Faciliter l'accès aux congés sans traitement

Prévoir un délai de réponse de l'employeur à une demande de congé sans traitement

Revoir les motifs de refus

Qu'une difficulté de remplacement ne soit pas un motif de refus pour l'obtention d'un congé pour formation et perfectionnement

Vêtements et uniformes

Prévoir des vêtements et uniformes

Frais de déplacement

Réviser le mécanisme des frais de déplacement

CIBLE 4 : *VALORISER LE TRAVAIL DU PERSONNEL DE SOUTIEN*

Formation et perfectionnement

Prévoir une procédure pour le développement de compétences

Départ à la retraite

Reconnaitre à la personne salariée le droit à ces vacances entières de l'année lorsqu'elle quitte pour la retraite

Permettre plus de flexibilité dans l'application de la retraite progressive

CIBLE 6 : *BONIFIER LE RÉGIME D'ASSURANCE*

Gestion de l'assurance salaire

Convenir d'une liste de médecin arbitre

Que l'employeur assume le coût du 3^e médecin

S'assurer que les informations accessibles du dossier médical du travailleur soient celles liées uniquement à l'invalidité

Que l'employeur rembourse tous les certificats médicaux

Maintenir les prestations dans l'attente de la décision du 3^e médecin

Report de vacances

Report des ours de vacances lors d'une invalidité

Contribution de l'employeur à l'assurance collective

Augmenter la contribution de l'employeur

CIBLE 7 : *PROMOUVOIR LES RELATIONS DE TRAVAIL*

Comité national des emplois

Afin d'apporter les correctifs nécessaires au plan de classification pour répondre aux besoins et défis des centres de services ; mettre en place un comité national des emplois

Jours chômés et payés

Que les jours chômés payés supplémentaires (temps des fêtes) deviennent un droit acquis d'une convention à l'autre

Relevé de salaire

S'assurer que les relevés de salaires soient facilement compréhensible

Lorsque le centre de service commets une erreur de rémunération, il doit rectifier et rembourser l'employé selon le délai prévu au Code